# **CentreCnamParis**

# e cnam Paris

# Examens

# Les sessions d'examens 2017-2018

**Premier semestre, session 1 :** du 29 janvier 2018 au 10 février 2018.

Date limite de demande d'aménagement : mercredi 10 janvier 2018.

Premier semestre, session 2: du 16 avril 2018 au 21 avril 2018.

Date limite de demande d'aménagement : mercredi 21 mars 2018.

Retrouvez la date de votre examen dans notre planning des examens :

Session 1 : en ligne à partir du 29 novembre 2017 - 17h

Session 2: en ligne à partir du 16 février 2018 - 17h.

**Second semestre, session 1**: du 18 juin 2018 au 30 juin 2018.

Date limite de demande d'aménagement : mercredi 30 mai 2018

**Second semestre, session 2 :** du 3 septembre 2018 au 8 septembre 2018.

Date limite de demande d'aménagement : lundi 23 août 2018.

Retrouvez la date de votre examen dans notre plannin des examens :

Session 1 : en ligne à partir du 18 avril 2018 - 17h. Session 2 : en ligne à partir du 3 juillet 2018 - 17h.

La seconde session d'examen est uniquement destinée aux élèves absent.e.s à la première session ou non admis (note inférieure à 10/20).

Aucun justificatif et/ou autorisation préalable ne sont nécessaires.

A savoir : les examens sont organisés le même jour que l'enseignement Consultez le règlement des examens sur notre page "Vie scolaire".

# Les conditions d'aménagement d'examens

Toute demande d'aménagement d'examen, en région ou à l'étranger, doit être obligatoirement adressée au service des examens (examens.centreparis@cnam.fr). Aucune démarche auprès des enseignant.e.s n'est nécessaire. La demande d'aménagement est une démarche individuelle à l'initiative de l'auditeur.rice.

Les élèves du Centre Cnam Paris peuvent bénéficier, **après étude de leur dossier**, d'un aménagement d'épreuves. Sont uniquement concernées les **épreuves organisées par le centre Cnam Paris** dans les cas suivants :

#### Mes épreuves se déroulent le même jour au même moment:

Les épreuves sont organisées en décalé le jour de l'examen sous réserve de recevabilité de la demande.

Rappel: la date limite d'aménagement du semestre 2, session 2 est le 21 août 2017 inclus.

#### Je me trouve en déplacement professionnel en région ou à l'étranger :

Les épreuves sont délocalisées dans un centre du réseau Cnam ou dans un organisme représentant l'Etat français. Les frais inhérents sont à la charge de l'auditeur.rice.

Afin de permettre l'organisation matérielle et administrative des examens, la demande d'aménagement, accompagnée d'un justificatif de l'employeur.euse, doit parvenir au service des examens au moins un mois avant la date de l'épreuve.

Si vous êtes résident.e en région ou à l'étranger, ceci ne peut être un motif valable d'aménagement.

**Attention** : un.e auditeur.rice peut au maximum bénéficier de l'aménagement de deux épreuves par session. Toute absence doit être justifiée par courriel auprès du service des examens, à défaut toute autre demande d'aménagement sera automatiquement refusée.

#### Cas spécifique :

Je n'ai pas reçu ma note de 1ère session et je souhaite anticiper un aménagement d'examen pour la session 2. Je transmets ma demande d'aménagement avant la date limite.

Si ma note de 1ère session est finalement supérieure ou égale à 10, je demande l'annulation auprès du service examens.

Les élèves en situation de handicap doivent s'adresser à la mission Handi'Cnam

#### Contactez-nous

Contactez le service des examens: examens.centreparis@cnam.fr

# Les pièces justificatives

### Une pièce d'identité est nécessaire.

Une convocation (pour la première session) est téléchargeable sur le portail élève si besoin. Il n'est pas obligatoire de la présenter le jour de l'examen.

Si votre employeur exige une **demande de congé pour examen**, contactez leservice des **examens** pour obtenir une convocation anticipée.

#### Les résultats d'examens

Les résultats sont publiés sur votre portail élève dès qu'ils sont connus.

Seuls les résultats publiés sur le portail élève sont officiels et permettent l'édition d'une attestation de réussite ou de résultat.

Aucune note ne sera communiquée par mail ou par téléphone.

En cas de succès, vous pourrez télécharger une attestation de réussite.

Si vous souhaitez consulter votre copie d'examen, adressez-vous directement au secrétariat pédagogique concerné.

http://www.cnam-paris.fr/suivre-ma-scolarite/examens-646671.kjsp?RH=cepespreserve